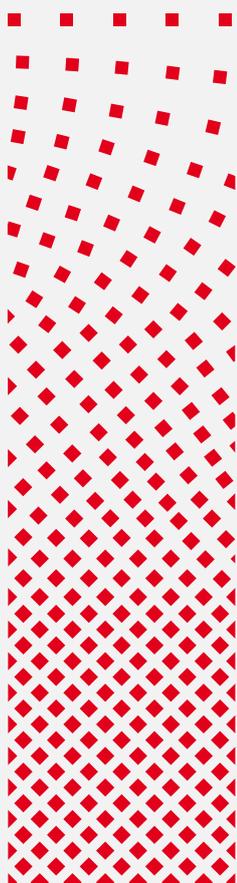




OBLIGATION VERTE RAPPORT À L'ÉMISSION



Conformément à son engagement, la Caisse des Dépôts présente son « Rapport à l'émission » dans l'année de réalisation de son obligation verte inaugurale.

En amont du premier rapport annuel dédié à ce « *green bond* », prévu au premier semestre 2018, elle souhaite apporter aux investisseurs et à l'ensemble de la communauté des acteurs intéressés une information claire et transparente sur les actifs éligibles qui sont adossés.

Notre volonté est d'offrir aux lecteurs une vision plus précise de nos projets, des montants en jeu, des impacts évalués et des méthodologies associées.

Notre ambition est de nous inscrire dans une démarche ouverte d'échange en faveur de l'amélioration continue de la qualité de nos processus de reporting avec, en point de mire, les meilleurs standards de place.

Notre objectif, en cohérence avec nos actions en faveur du développement durable au service de la France et de ses territoires, est la recherche de performances de haut niveau, tout en utilisant notre capacité d'entraînement pour mobiliser nos partenaires autour de progrès collectifs et de trajectoires communes.

Bonne lecture !

Sommaire

Chiffres-clés de l'opération.....	4	Mesurer les impacts des projets....	22
Contribuer à l'accélération de la transition écologique et énergétique.....	5	Infrastructures de production d'énergie verte.....	22
Accompagner les grandes transitions du pays.....	5	Réhabilitation de sites (dépollution).....	26
Préserver les équilibres climatique et écologique.....	5	Immobilier.....	28
Traduire cette ambition dans les doctrines d'investissement.....	5	Annexes.....	30
Exercer un effet d'entraînement de la sphère économique et financière.....	5	Annexe 1 : <i>Second party opinion</i> émise par Vigeo Eiris.....	31
S'inscrire dans les meilleures pratiques du marché.....	6	Annexe 2 : Avis d'assurance de bonne allocation des flux et certificat de conformité des projets aux critères d'éligibilité émis par Mazars.....	32
Un engagement d'exemplarité et de transparence.....	6	Glossaire.....	34
Une opération réussie.....	6		
Conjuguer exigence et innovation dans le choix des projets.....	7		
Poursuivre une stratégie d'allocation équilibrée.....	8		
Une grande diversité d'actifs.....	8		
Des projets à fort ancrage territorial en France et en Europe.....	9		
Liste des projets.....	10		
Focus sur des projets emblématiques.....	17		

CHIFFRES-CLÉS DE L'OPÉRATION

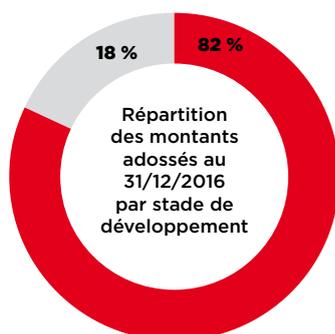
500 M€
à échéance
1^{er} mars 2022

Notation

Aa2/AA
alignée sur celle
de l'État français

39 %
de participation
moyenne de la
Caisse des Dépôts

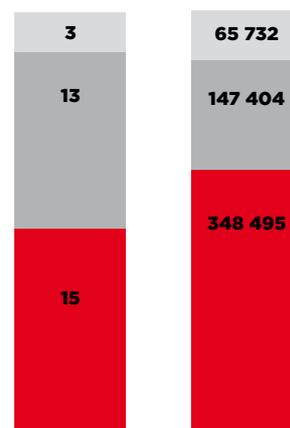
82 %
de nouveaux
projets



■ En exploitation
■ En projet

31 actifs

■ Réhabilitation de sites (dépollution)
■ Infrastructures de production d'énergie verte
■ Immobilier



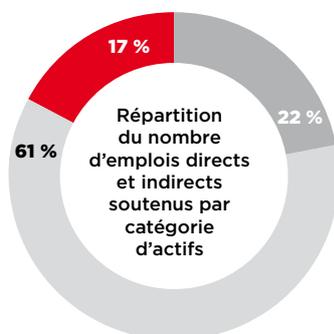
Répartition des actifs par type (en nombre)

Répartition des montants alloués par type d'actif (en euros)

Chiffres-clés d'impact

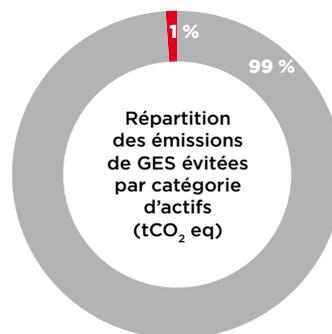
(Données arrêtées au 31/12/2016 correspondant à l'impact total des actifs financés par la Caisse des Dépôts dans le cadre de l'obligation verte)

~14 000
emplois
directs et indirects
soutenus



■ Réhabilitation de sites (dépollution)
■ Infrastructures de production d'énergie verte
■ Immobilier

>172 000
tCO₂eq*
évités



■ Infrastructures de production d'énergie verte
■ Immobilier

* Les unités utilisées sont explicitées dans le glossaire disponible en page 34 du présent rapport.

Contribuer à l'accélération de la transition écologique et énergétique

Accompagner les grandes transitions du pays

Au service de l'intérêt général et du long terme, le groupe Caisse des Dépôts apporte des réponses aux enjeux socio-économiques et environnementaux de la France et de ses territoires. Il s'est ainsi donné pour ambition d'être un opérateur majeur des grandes transitions de l'économie et de la société françaises que sont la transition écologique et énergétique (TEE), la transition numérique, la transition territoriale, ainsi que la transition démographique et sociale. Il mobilise pour cela l'ensemble de ses expertises et de ses capacités financières.

Préserver les équilibres climatique et écologique

Pleinement conscient de l'urgence de préserver les équilibres climatique et écologique, le Groupe a érigé la TEE au rang de priorité dès 2012, en anticipation de la Conférence de Paris sur le Climat (COP21). Il s'impose depuis comme un opérateur majeur de cette transition en orientant ses financements en faveur de l'économie bas-carbone. Le Groupe s'est ainsi engagé à dédier à la TEE 15 Md€ de financements entre 2014 et 2017, puis 5 Md€ par an à partir de 2018.

Dans le cadre de l'Accord de Paris, le Groupe vise également à faire converger ses activités vers une trajectoire compatible avec un réchauffement climatique limité à 2°C. Il travaille ainsi à la définition d'une feuille de route dédiée, s'appuyant dans un premier temps sur les métiers financiers du Groupe ainsi que sur les secteurs de l'immobilier et du transport.

Montant cumulé des financements du Groupe dédiés à la TEE depuis 2014

(en milliards d'euros)



Traduire cette ambition dans les doctrines d'investissement

La contribution des activités financières du Groupe à la TEE, intensifiée à la suite de la signature du *Montreal Carbon Pledge*, s'articule autour de trois objectifs transversaux :

orienter les financements vers des actifs verts, décarboner les portefeuilles financiers – à travers le dialogue actionnarial notamment –, et exclure le charbon thermique.

Les ambitions de cette stratégie TEE vont à nouveau être renforcées avec la mise en œuvre de la feuille de route 2°C : extension de son horizon de 2020 à 2050, élargissement du périmètre couvert, amélioration de la traçabilité et de la quantification des impacts climatiques des activités financières, hausse progressive des objectifs de décarbonation vers la neutralité carbone des actifs financés.

- 27 %

Évolution 2014/2016 de l'empreinte carbone par millier d'euros investi des portefeuilles d'actions cotées détenues en direct par le Groupe (objectif de -20 % entre 2014 et 2020)

Engagement de ne plus investir dans les actions cotées et titres de dette de sociétés dont l'exposition au charbon thermique est

> 20 %

75 %

Part des sociétés détenues pour compte propre interrogées sur une problématique énergétique ou climatique en 2016

38 %

Objectif de réduction de la consommation énergétique du portefeuille immobilier du Groupe entre 2010 et 2030

> 1,1 Md€

Montant des encours du Groupe dans les obligations vertes en 2016

Exercer un effet d'entraînement de la sphère économique et financière

Au-delà de l'impact direct de ses interventions, le Groupe joue un rôle moteur dans le cadre d'initiatives de place nationales ou internationales visant à promouvoir l'investissement socialement responsable ainsi que la prise en compte des enjeux climatiques dans les politiques d'investissement. Peuvent ainsi être citées, parmi les plus récentes, les initiatives *Portfolio Decarbonisation Coalition*, *Mainstreaming Climate Action Within Financial Institutions* ainsi que le programme *Finance For Tomorrow* lancé par Paris Europlace en 2017.

S'inscrire dans les meilleures pratiques du marché

Un engagement d'exemplarité et de transparence

La décision d'émettre une obligation verte répond aux ambitions de la stratégie TEE du Groupe et vise également à exercer un effet d'entraînement du marché par l'application et la promotion des meilleures pratiques.

Preuves concrètes de cet engagement dans une démarche d'exemplarité et de transparence, l'émission a bénéficié de plusieurs certificats dans le cadre des revues externes qui ont été menées :



Une opération réussie

L'émission inaugurale verte de la Caisse des Dépôts, d'un montant de 500 millions d'euros et d'une maturité 5 ans, a été annoncée au marché le 21 février 2017, à l'issue d'une série de rencontres d'investisseurs en Europe et sur la base de retours positifs de leur part.

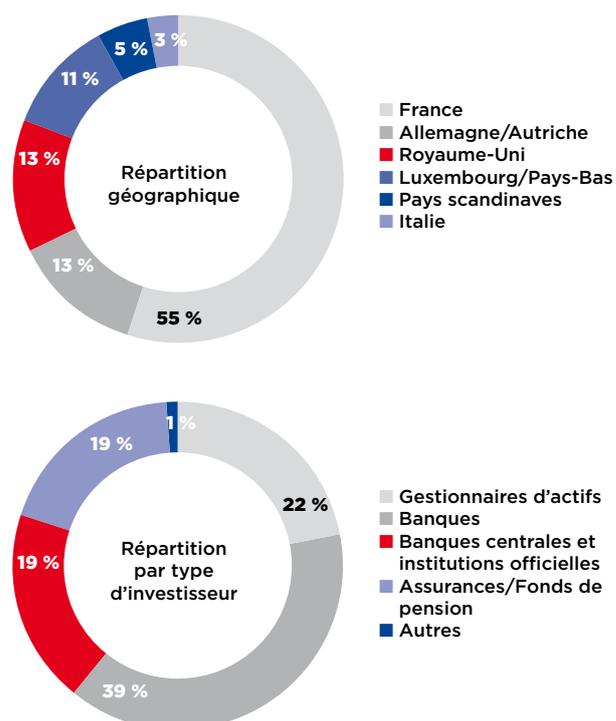
Caractéristiques de l'émission

Format	Programme EMTN
Notations	Aa2 (Moody's) / AA (S&P)
Montant	500 M€ « no grow »
Date de l'opération	22 février 2017
Date de règlement	1 ^{er} mars 2017
Date d'échéance	1 ^{er} mars 2022
Coupon	0,20 % annuel
Spread reoffer	OAT interpolée 0 % 25/05/2022 + 12 pbs
Listing	Euronext Paris
Droit applicable	Droit français
Syndicat bancaire	BNPP, CACIB, HSBC, JP Morgan, Natixis et Société Générale

Faits marquants de l'opération



Provenance des fonds



Conjuguer exigence et innovation dans le choix des projets

La sélection des actifs proposés aux investisseurs s'est appuyée sur les principes suivants :

- ◆ financement en fonds propres ou quasi fonds propres ;
- ◆ valorisation des savoir-faire de la Caisse des Dépôts sur des secteurs d'intervention majeurs :
 - infrastructures de production d'énergie verte ;
 - immobilier en construction neuve ou réhabilitation ;
 - réhabilitation de sites (dépollution) ;
- ◆ absence de controverses majeures ;
- ◆ respect des critères définis dans le document-cadre ;
- ◆ engagement élevé de la Caisse des Dépôts dans les actifs (participation de 39 % en moyenne) ;
- ◆ répartition équilibrée entre :
 - financement et refinancement ;
 - projets futurs et actifs en exploitation.

Ces critères ont permis d'identifier les actifs éligibles à l'obligation verte par analyse de leurs qualités intrinsèques. N'ont ainsi été retenus que les actifs qui satisfaisaient l'exhaustivité de ces critères, sans aucune pondération de ces derniers.

Les actifs adossés font l'objet essentiellement de financements primaires (*greenfield*) en capital (*equity*) et ne sont pas susceptibles d'avoir été préalablement financés par une obligation verte. Si un actif fait l'objet d'un financement en secondaire (*brownfield*), la cause de l'engagement de la Caisse des Dépôts est l'extension des capacités du projet originel.

Allouer des fonds à la réhabilitation de sites pollués

La Caisse des Dépôts a souhaité innover en proposant à ses investisseurs de financer, à travers des fonds dédiés, la réhabilitation de sites pollués. Au-delà des enjeux de santé publique et de protection de l'environnement liés aux pollutions locales, ces opérations de réhabilitation comportent également des dimensions climatique et écologique à plus grande échelle. La Caisse des Dépôts est en effet convaincue qu'elles permettent de redonner une fonction à des surfaces jusqu'alors inutilisables et d'éviter l'artificialisation de surfaces supplémentaires pour un même usage. En prenant la décision d'allouer à ce type d'actif une partie des fonds levés dans le cadre de l'émission obligatoire verte, elle souhaite ainsi faire émerger un débat de place ainsi qu'une réflexion méthodologique sur la contribution de ce type de financement à la TEE.

Poursuivre une stratégie d'allocation équilibrée

Une grande diversité d'actifs

La Caisse des Dépôts a fait le choix de proposer aux investisseurs des actifs diversifiés à performance environnementale élevée, allant de projets de grande ampleur, à forte visibilité nationale et internationale, à des projets locaux, de moindre envergure mais déterminants pour les territoires.

Synthèse de l'allocation des fonds levés à l'émission

(montants au 31/12/2016 exprimés en milliers d'euros)

Par décision du comité d'engagement du 26 janvier 2017, confirmée par le premier comité « Obligations Vertes » qui s'est tenu le 28 novembre 2017, les fonds levés lors de l'émission obligataire ont été alloués à l'origine de la manière suivante :

Catégorie d'actifs	Nombre	Montants	Flux financiers		Stade de développement		Participation moyenne Caisse des Dépôts
			Décaissés (1)	A décaisser (2)	En projet (3)	En exploitation (4)	
Immobilier	15	348 495	219 207	129 288	348 495		59 %
Réhabilitation de sites	3	65 732	19 335	46 398	46 398	19 335	21 %
Infrastructures de production d'énergie verte	13	147 404	94 650	52 753	64 264	83 140	37 %
Total	31	561 631	333 192	228 439	459 157	102 475	39 %

(1) Montant des flux financiers versés au 31/12/2016.

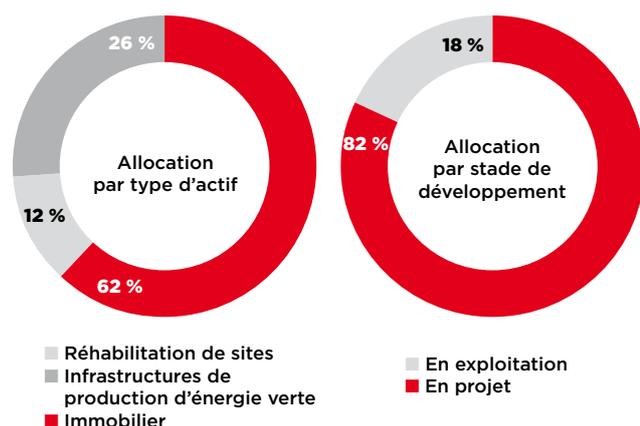
(2) Solde des flux financiers à verser à compter du 01/01/2017.

(3) Statut d'un actif n'ayant pas encore été livré ou n'étant pas encore entré en exploitation.

(4) Statut d'un actif livré et en exploitation.

En synthèse :

- ◆ Le montant total des actifs adossés ou à adosser à l'obligation verte s'élève à près de 562 millions d'euros, soit un niveau offrant une surcouverture supérieure à 10 %, suffisante pour faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les actifs éligibles (report, décalage de versement, etc.) ;
- ◆ Le montant total des flux financiers adossés au jour de l'émission correspondant au refinancement des actifs éligibles s'élève à 333 millions d'euros ;
- ◆ Un montant de 167 millions d'euros, solde non-adosé des fonds levés par l'obligation verte, a été placé en trésorerie, conformément aux règles de gestion définies au sein du document-cadre (cf. encadré « Gestion des fonds levés »).



Gestion des fonds levés

Le comité « Obligations Vertes » décide annuellement, au quatrième trimestre, pour les décaissements intervenus dans l'année, de leur adossement à l'obligation verte. Le procès-verbal émis permet l'édition des pièces comptables et financières nécessaires à la certification de bonne allocation des flux par un commissaire aux comptes. Deux sections comptables dédiées au passif, pour l'émission elle-même, et à l'actif, pour la gestion en trésorerie de la ressource non encore affectée, sont créées.

Les montants levés et non encore affectés sont gérés par les équipes de la gestion de trésorerie de la Caisse des Dépôts. Cette liquidité est placée dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la date de règlement de l'émission et réajustée lors de la production du procès-verbal du comité « Obligations Vertes » annuel.

Les supports de placement des actifs considérés seront libellés en euros, de maturité inférieure à 1 an, à taux variable contre Eonia ou Euribor et notés à minima A1/P1. Des titres négociables à court terme (Neu CP) ou *european commercial paper* (ECP) d'émetteurs Supranationaux, Souverains ou Agences (SSA) ou bancaires sont privilégiés.

**Des projets à fort ancrage territorial
en France et en Europe**



Liste des projets

Immobilier

Sous-catégorie	Typologie	Opération	Description
Construction neuve	Tertiaire	Tour La Marseillaise Euroméditerranée - Marseille (13)	Tour de bureaux conçue par Jean Nouvel (IGH 135 m - 38 000 m ² SUBL) - Acquisition en VEFA
Construction neuve	Sanitaire et social	EHPAD La Résidence - Vernouillet (78)	Projet de démolition et de reconstruction d'un EHPAD intercommunal de 95 lits sur le site du Château de Vernouillet
Construction neuve	Sanitaire et social	Résidence Sophia - Nîmes (30)	Construction d'une résidence services seniors de 100 logements exploitée par DOMITYS (groupe Nexity)
Construction neuve	Sanitaire et social	EHPAD Les Terrasses du Rhône - Chasse sur Rhône (38)	Constitution d'une SCI afin d'acquérir en VEFA ou CPI les murs d'un EHPAD de 80 lits donné à bail au Centre Hospitalier de Vienne
Construction neuve	Tertiaire, commercial et hôtelier	Complexe hôtelier Qualys-Hotel - Paris (75)	Complexe hôtelier *** et **** situé sur l'avenue de la Porte de Montmartre à Paris, composé de bureaux et commerces sur une surface de plancher (SDP) de 7 025 m ²
Construction neuve	Tertiaire	Etincelle - Le Bourget du Lac (73)	Ensemble immobilier de 11 900 m ² de SDP situé dans le Technopôle Savoie Technolac, pris à bail par EDF
Construction neuve	Sanitaire et social	Résidence Blanche de Castille - Trélazé (49)	Résidence services seniors
Construction neuve	Sanitaire et social	Résidence Domitys Terra Souleou - La Valette-du-Var (83)	Résidence services seniors
Construction neuve	Sanitaire et social	Résidence Domitys La Majolique - Béziers (34)	Résidence services seniors
Construction neuve	Tertiaire	Enjoy - Paris (75)	Immeuble de bureaux de 17 000 m ² SDP situé dans la ZAC des Batignolles (Paris 17 ^e)
Construction neuve	Tertiaire	Austerlitz - Paris (75)	Immeuble de bureaux de 14 860 m ² situé à proximité de la gare d'Austerlitz (Paris 13 ^e)
Construction neuve	Logements	Emergence - Paris (75)	Immeuble de 48 logements d'une surface habitable de 3 120 m ² situé dans la ZAC des Batignolles (Paris 17 ^e)
Construction neuve	Ensemble hôtelier	Hôtel Porte Dorée - Paris (75)	Hôtel de 255 chambres situé à la Porte Dorée (Paris 12 ^e)
Réhabilitation lourde	Logements	Caserne de Reuilly - Paris (75)	Immeuble de 132 logements d'une surface habitable de 7 890 m ² situé dans le bâtiment central de l'ancienne caserne de Reuilly (Paris 12 ^e) faisant l'objet d'une restructuration lourde
Réhabilitation lourde	Tertiaire	Chateaudun - Paris (75)	Immeuble de bureaux de 10 400 m ² situé rue de Chateaudun (Paris 9 ^e) faisant l'objet d'une restructuration lourde

Performance cible	Participation de la Caisse des Dépôts	Avancement	Géolocalisation**
HQE niveau Excellent LEED Gold	33 %	En construction (livraison sept. 2018)	https://goo.gl/maps/QjSzR8GpkzM2
HQE niveau Excellent Effinergie +	100 %	En construction (livraison 2020)	https://goo.gl/maps/NHkVwvLHy52
Habitat & Environnement (H&E)	49 %	Livré en 2017	https://goo.gl/maps/xf9Y4YDpfo92
Habitat & Environnement (H&E)	50 %	En construction (livraison 2018)	https://goo.gl/maps/zDoHWMphMm72
HQE niveau Très bon Ecolabel européen	35 %	En construction (livraison 2018)	https://goo.gl/maps/UzLm6YmBJdy
BREEAM niveau Excellent HQE (bâtiment tertiaire neuf)	35 %	En construction (livraison 2018)	https://goo.gl/maps/dYCa71LDRcK2
Habitat Neuf - Mention « Habitat respectueux de l'environnement » Effinergie +	49 %	En construction (livraison 2018)	https://goo.gl/maps/kccCFv6QP8q
NF Habitat	38 %	En construction (livraison 2018)	https://goo.gl/maps/iyYDchhHKpA2
NF Habitat	49 %	En construction (livraison 2019)	https://goo.gl/maps/mCQQB6YkDDL2
BEPOS Effinergie 2013 HQE Bâtiments tertiaires niveau Exceptionnel bureaux (référentiel 2015) BREEAM International New Construction niveau Very good (référentiel 2013) BiodiverCity (meilleurs efforts)	50 %	En construction (livraison 3 ^e trimestre 2018)	https://goo.gl/maps/P4gY8oYoeKx
Effinergie+ HQE Bâtiments tertiaires niveau Exceptionnel (référentiel 2013)* BREEAM International New Construction niveau Excellent (référentiel 2013) BiodiverCity (meilleurs efforts)*	100 %	Livré en 2017	https://goo.gl/maps/ygzmwLxbus
Habitat & Environnement (H&E) Profil A Option Performance BiodiverCity (meilleurs efforts)	100 %	En construction (livraison fin 1 ^{er} trimestre 2018)	https://goo.gl/maps/2e8Ckd3khms
BREEAM Bespoke International niveau Very good (référentiel 2013)	50 %	En construction (livraison 1 ^{er} trimestre 2018)	https://goo.gl/maps/Tk17H5smWnz
Respect du Plan climat Paris (consommation énergétique < 80 kWh/m ² /an en énergie primaire) Habitat & environnement (H&E) option Effinergie et rénovation	100 %	Réhabilitation en cours (livraison prévue fin 2 ^e trimestre 2020)	https://goo.gl/maps/yaWspxbRcCH2
BREEAM Major Refurbishment niveau Very good HQE Rénovation niveau Exceptionnel BBC Effinergie Rénovation 2009 BiodiverCity	50 %	Réhabilitation en cours (livraison prévue 4 ^e trimestre 2018)	https://goo.gl/maps/qEuVfwAPVuk2

* Obtenus - les autres certifications et labels sont en cours d'obtention.

** Les liens de géolocalisation fournis redirigent le lecteur vers un site tiers. La Caisse des Dépôts décline toute responsabilité à l'égard du recueil éventuel de données opéré par ces tiers ainsi qu'à l'égard des contenus y afférents qui sont sous la responsabilité de ces derniers.

Infrastructures de production d'énergie verte

Sous-catégorie	Typologie	Opération	Description
Production de chaleur	Biomasse	Centrale de cogénération biomasse de Novillars (25)	Développement, construction, financement et exploitation d'une usine de cogénération biomasse implantée sur le site industriel de la cartonnerie GemDoubs, commune de Novillars (25)
Production d'électricité	Eolien	Parcs éoliens Ostwind	6 projets éoliens identifiés en partenariat avec la société Ostwind International, développeur éolien
Production d'électricité	Eolien	Parcs éoliens Aalto Power	Développement de 9 projets éoliens
Production d'électricité	Eolien	Parc éolien de Sainte-Rose (97)	Développement et réalisation d'un parc éolien composé de 8 éoliennes sur la commune de Sainte-Rose en Guadeloupe, le plus grand projet d'énergie renouvelable du département
Production d'électricité	Eolien	Tramuntana	Investissement dans 5 parcs éoliens développés par La Compagnie du Vent
Production d'électricité	Solaire photovoltaïque	Centrale solaire de Garein (40)	Exploitation d'une centrale solaire au sol sur trackers à Garein dans les Landes
Production d'électricité	Solaire thermodynamique	Centrale solaire thermodynamique eLLO - Llo (66)	Développement et construction d'une centrale de production d'électricité à partir d'énergie solaire thermodynamique située dans la commune de Llo dans les Pyrénées orientales
Production de chaleur	Géothermie	Centrale géothermique ECOGI - Beenheim (67)	Exploitation de chaleur d'origine géothermique profonde pour l'industrie (société Roquette Frères à Beenheim dans le Bas-Rhin)
Production de chaleur et d'électricité	Biomasse	Centrale de cogénération biomasse Biomass Energy Solutions VSG - Vielle-Saint-Girons (40)	Substitution à 100 % d'une chaudière au gaz naturel par une centrale de cogénération biomasse-bois et turbine à condensation à Vielle-Saint-Girons dans les Landes
Production d'électricité	Solaire photovoltaïque	Fonroche - Serres Photovoltaïques (FICE)	8 actifs de serres solaires agricoles en Gironde
Production d'électricité	Solaire photovoltaïque	Fonroche Investissements AO (FIAO)	6 actifs de serres solaires agricoles en Gironde
Production de chaleur et d'électricité	Biomasse	Centrale Cogénération Biomasse d'Estrées-Mons (80)	Substitution à 100 % d'une chaufferie à gaz naturel installée sur le site industriel de la Conserverie Bonduelle d'Estrées-Mons (Somme) par une installation de biomasse-bois
Production d'électricité	Biomasse	Centrale biomasse Sylviana - Brignoles (83)	Investissement pour la construction d'une centrale biomasse à Brignoles dans le Var

Performance cible	Participation de la Caisse des Dépôts	Avancement	Géolocalisation**
	22,86 %	En construction (livraison 2018)	https://goo.gl/maps/epSpGeesDZ42
	49,90 %	2 parcs en exploitation 1 parc en construction (livraison début 2018) 3 parcs dont le <i>closing</i> de construction n'est pas encore réalisé	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La Volette : https://goo.gl/maps/UMasBCBvrkq ◆ Le Champ des Vingt (Beaumetz) : https://goo.gl/maps/TZnR2MqN7Kr ◆ La Butte de Soigny : https://goo.gl/maps/bemZnYVcgX92 ◆ Croix Sant-Marc : https://goo.gl/maps/JFjur8sLbPT2 ◆ Val de Nièvre I (Le Grand Champ) / Val de Nièvre II (L'Alemon) : https://goo.gl/maps/8ZDLLR21dMz
	49,90 %	En exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Fond d'Etre : http://www.aaltopower.fr/fr//parc-le-fond-detre ◆ Florembeau : http://www.aaltopower.fr/fr//parc-le-florembeau ◆ Champs des Soeurettes : http://www.aaltopower.fr/fr//energie-du-champs-des-soeurettes ◆ Neuf Champs : http://www.aaltopower.fr/fr//parc-les-neufs-champs ◆ Pièce du Roi : http://www.aaltopower.fr/fr//parc-la-piece-du-roi ◆ Croix Didier : http://www.aaltopower.fr/fr//parc-la-croix-didier ◆ Orvilliers : http://www.aaltopower.fr/fr//parc-orvilliers-saint-julien ◆ Boussac : http://www.aaltopower.fr/fr//aerodis-pays-de-boussac ◆ Chaumes : http://www.aaltopower.fr/fr//aerodis-les-chaumes
	30 %	En construction (livraison 2018)	https://goo.gl/maps/48hTSbyk1ps
	49,90 %	3 parcs en exploitation 2 parcs dont le <i>closing</i> de construction n'est pas encore réalisé	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Chemin du Bois Hubert en Picardie : https://goo.gl/maps/QujVvj7t2qS2 ◆ Auxerrois : https://goo.gl/maps/vW79tszyniC2 ◆ Châtaigniers : https://goo.gl/maps/d8ipqJNq2Dz ◆ Falfosse et Ramonts : https://goo.gl/maps/pH9mEXPXlgJ2 ◆ Voie du Moulin : https://goo.gl/maps/MwdUgie8YkN2
	39 %	En exploitation	https://goo.gl/maps/nMdSqGaaN8n
	49,30 %	En construction (livraison 2018)	https://goo.gl/maps/ip92LXNnNV62
	20 %	En exploitation	https://goo.gl/maps/y9YCF7am2au
	12 %	En exploitation	https://goo.gl/maps/7HBBi3w2PzN2
	49 %	En exploitation	https://goo.gl/maps/b9u74MnW5D42
	49 %	En exploitation	http://actionsterritoires.caissedesdepots.fr/projets/581/serres-photovoltaiques-a-roquefort
	25 %	En exploitation	https://goo.gl/maps/sSjt46758582
	35 %	En exploitation	https://goo.gl/maps/CnJvWWScXdp

** Les liens de géolocalisation fournis redirigent le lecteur vers un site tiers. La Caisse des Dépôts décline toute responsabilité à l'égard du recueil éventuel de données opéré par ces tiers ainsi qu'à l'égard des contenus y afférents qui sont sous la responsabilité de ces derniers.

Réhabilitation de sites

Sous-catégorie	Typologie	Opération	Description
Dépollution des sols	Tout type de sites	Fonds d'investissement Ginkgo I	Fonds d'investissement « dépollueur - aménageur »
Dépollution des sols	Tout type de sites	Fonds d'investissement Brownfields 2	Fonds d'investissement « dépollueur - aménageur »
Dépollution des sols	Tout type de sites	Fonds d'investissement Ginkgo II	Fonds d'investissement « dépollueur - aménageur » (<i>sister fund</i> de Ginkgo I)

Performance cible	Participation de la Caisse des Dépôts	Avancement	Géolocalisation**
	19 %	Période d'investissement terminée depuis 2014	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mont Saint-Guibert : https://goo.gl/maps/zzgbfqqm1uv ◆ Lyon Gerland : https://goo.gl/maps/2xFgN1ETin92 ◆ Tournai : https://goo.gl/maps/ch1Q1z4MzWJ2 ◆ Choisy : https://goo.gl/maps/F5vzGxpFGnQ2 ◆ Romainville : https://goo.gl/maps/GzbXoDssqgr ◆ Ottignies : https://goo.gl/maps/U3gRHQrsL582 ◆ Annecy : https://goo.gl/maps/CLgvmMpGNm92
	18 %	Période d'investissement couvrant la période 2014-2017	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Argenteuil : https://goo.gl/maps/SQKjz6sWykm ◆ Chateaufort : https://goo.gl/maps/tFUvf71H7v72 ◆ Puteaux : https://goo.gl/maps/s7jeTzAAxk2 ◆ Sevrans : https://goo.gl/maps/KD898QvHgkz ◆ Liedel : https://goo.gl/maps/M6XyYddu85v ◆ Poissy : https://goo.gl/maps/URm6c946Gjz ◆ Rheinpark : https://goo.gl/maps/72nsQuHLdH42 ◆ Combattants : https://goo.gl/maps/3deiiS6CdSt ◆ Schiltigheim : https://goo.gl/maps/k9MEfzpuBSS2 ◆ Moissonneurs : https://goo.gl/maps/m566N1EhMRG2 ◆ Clamart : https://goo.gl/maps/v7Ck5v14YRG2 ◆ Nancy : https://goo.gl/maps/kJWgAbrkuoQ2 ◆ Place Rouppe : https://goo.gl/maps/Pv5xZekKUVm2 ◆ Richelieu : https://goo.gl/maps/2Lotq4EyWbJ2 ◆ Masséna Rueil : https://goo.gl/maps/2rojorYNdD22 ◆ ENGIE Viry : https://goo.gl/maps/RXmAyJmwb7D2 ◆ ENGIE Chartres : https://goo.gl/maps/1p2fe6YWAvt2 ◆ ENGIE Royan : https://goo.gl/maps/PwKPiZTSX862 ◆ Meuniers : https://goo.gl/maps/F9u87i95iiq
	25 %	Période d'investissement couvrant la période 2016-2017	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Vénissieux - Duranton : https://goo.gl/maps/7vVAEV6KZ7q ◆ Saint Denis - Proudhon : https://goo.gl/maps/Qnvjyme0GLq

** Les liens de géolocalisation fournis redirigent le lecteur vers un site tiers. La Caisse des Dépôts décline toute responsabilité à l'égard du recueil éventuel de données opéré par ces tiers ainsi qu'à l'égard des contenus y afférents qui sont sous la responsabilité de ces derniers.

Brownfields 2 est un outil de type fonds d'investissement « dépollueur – aménageur » permettant le redéveloppement de sites présentant un important passif environnemental. Il a pour objet d'acquérir les sites « en l'état » et d'en assumer les responsabilités relatives à la gestion du passif environnemental en préparant, finançant et réalisant les opérations de dépollution, en cohérence avec les programmes de redéveloppement projetés. Le fonds Brownfields 2 bénéficie du soutien de la Banque européenne d'investissement (BEI) qui se positionne comme sponsor financier du projet.

- ◆ **Structure** : FPCI - Fonds Professionnel de Capital Investissement ;
- ◆ **Objet** : Le fonds a pour objet l'acquisition de sites pollués situés en France en vue de leur réhabilitation, soit pour les revendre à des promoteurs immobiliers pour la réalisation de projets urbains ayant un fort potentiel de valorisation immobilière (vente de terrains nus constructibles), soit pour réaliser des projets immobiliers en vue de leur revente (vente d'immeubles construits ou en l'état futur d'achèvement) ;
- ◆ **Diversification** : Les sites seront principalement situés en France, dans des zones urbaines (en Ile-de-France, notamment). Le volume d'acquisition en France représentera au moins 75 % du total des investissements. Le solde pourra être investi aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg et en Suisse, voire dans les autres pays de l'Union européenne.

Ginkgo I est un fonds d'investissement dédié à l'acquisition de sites industriels ou tertiaires pollués, situés en zones urbaines, majoritairement en France et en Belgique, et présentant un fort potentiel de valorisation. Il bénéficie du soutien de la BEI qui se positionne comme sponsor financier du projet.

- ◆ **Structure** : SICAR - Société d'Investissement en Capital à Risque ;
- ◆ **Objet** : L'objectif du fonds Ginkgo est d'acquérir, via des SPV⁽⁵⁾ nouvelles, des terrains pollués de petites et moyennes tailles (1 à 20 hectares), d'en assurer l'assainissement via des techniques innovantes respectueuses de l'environnement, d'initier et d'éventuellement de porter le développement immobilier valorisant le foncier dépollué selon des principes d'éco-construction et des critères d'efficacité énergétique.

- ◆ **Périmètre d'intervention** : Europe (en France majoritairement, et en Belgique).

Ginkgo II est un fonds d'investissement dédié à l'acquisition de sites industriels ou tertiaires pollués, situés en zones urbaines, majoritairement en France et en Belgique, et présentant un fort potentiel de valorisation. Il bénéficie du soutien de la BEI qui se positionne comme sponsor financier du projet.

- ◆ **Structure** : FPCI - Fonds Professionnel de Capital Investissement ;
- ◆ **Objet** : Le Fonds a pour objet l'investissement en capital ou en dette dans des sociétés détenant des projets de réaménagement de friches industrielles, principalement situés en Belgique et en France mais également dans d'autres États de l'Union européenne (dans la limite de 20 % de l'engagement global du fonds), afin de réaliser des plus-values à moyen terme sur ces investissements.
- ◆ **Diversification** :
 - Diversification des projets : Le fonds n'a pas vocation à investir plus de 20 % de l'engagement global dans un seul projet ;
 - Diversification géographique : Le fonds investit principalement en Belgique et en France. Il pourra investir dans d'autres États de l'Union européenne dans la limite de 20 % de l'engagement global. Le fonds n'a pas vocation à investir plus de 75 % de l'engagement total dans un seul État.

⁽⁵⁾ *Special purpose vehicles*, entités ad hoc.

Focus sur des projets emblématiques

Immeuble Green Office® Enjoy

© L. Zylberman/Graphix-Images



Green Office® Enjoy est un immeuble de bureaux de 17 400 m² (SDP⁽⁶⁾) situé dans la zone d'activité commerciale (ZAC) des Batignolles, dans le 17^e arrondissement de Paris. Conçu par les cabinets d'architectes Baumschlager Eberle et Scape, il comprend une structure unique et innovante mixant bois et béton sur 7 étages.

Plus grand immeuble tertiaire à énergie positive labellisé BBCA (Bâtiment bas carbone) en France, Green Office® Enjoy s'inscrit ainsi dans les ambitions portées par la ville de Paris pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Les travaux, lancés en novembre 2016, devraient s'achever au troisième trimestre 2018 pour une livraison en septembre de la même année.

⁽⁶⁾ Surface de plancher.

⁽⁷⁾ Loggias en double hauteur à l'air libre, situées à chaque pignon du bâtiment, au 5^e étage.

◆ CHIFFRES-CLÉS

- 900 m² d'espaces de *coworking* •
 - 450 m² de commerces •
 - 15 000 m² de bureaux •
 - 1 000 m² de restaurant inter-entreprises et cafétéria •
 - 64 places de parking •
 - 1 patio végétalisé •
 - 3 fenêtres urbaines⁽⁷⁾ •

◆ CERTIFICATIONS ET LABELS ENVIRONNEMENTAUX VISÉS

- BEPOS Effinergie (v2013) •
- HQE_{TM} Bâtiments tertiaires (v2015) Passeport Exceptionnel Bureaux •
- BREEAM *International New Construction* (v2013) Niveau *Very Good* •
 - BiodiverCity •



◆ CHIFFRES-CLÉS

- 15 007 m² de surface •
- 2 commerces au rez-de-chaussée •
 - 1 atrium •
 - 1 restaurant d'entreprise •
 - 1 parking de 20 places •
 - 6 terrasses •
- 8 niveaux de superstructure •
 - 1 cafétéria •

◆ CERTIFICATIONS ET LABELS ENVIRONNEMENTAUX OBTENUS

- HQETM Bâtiments tertiaires (v2013) Passeport Exceptionnel •
 - Effinergie + •

◆ AUTRES CERTIFICATIONS ET LABELS ENVIRONNEMENTAUX VISÉS

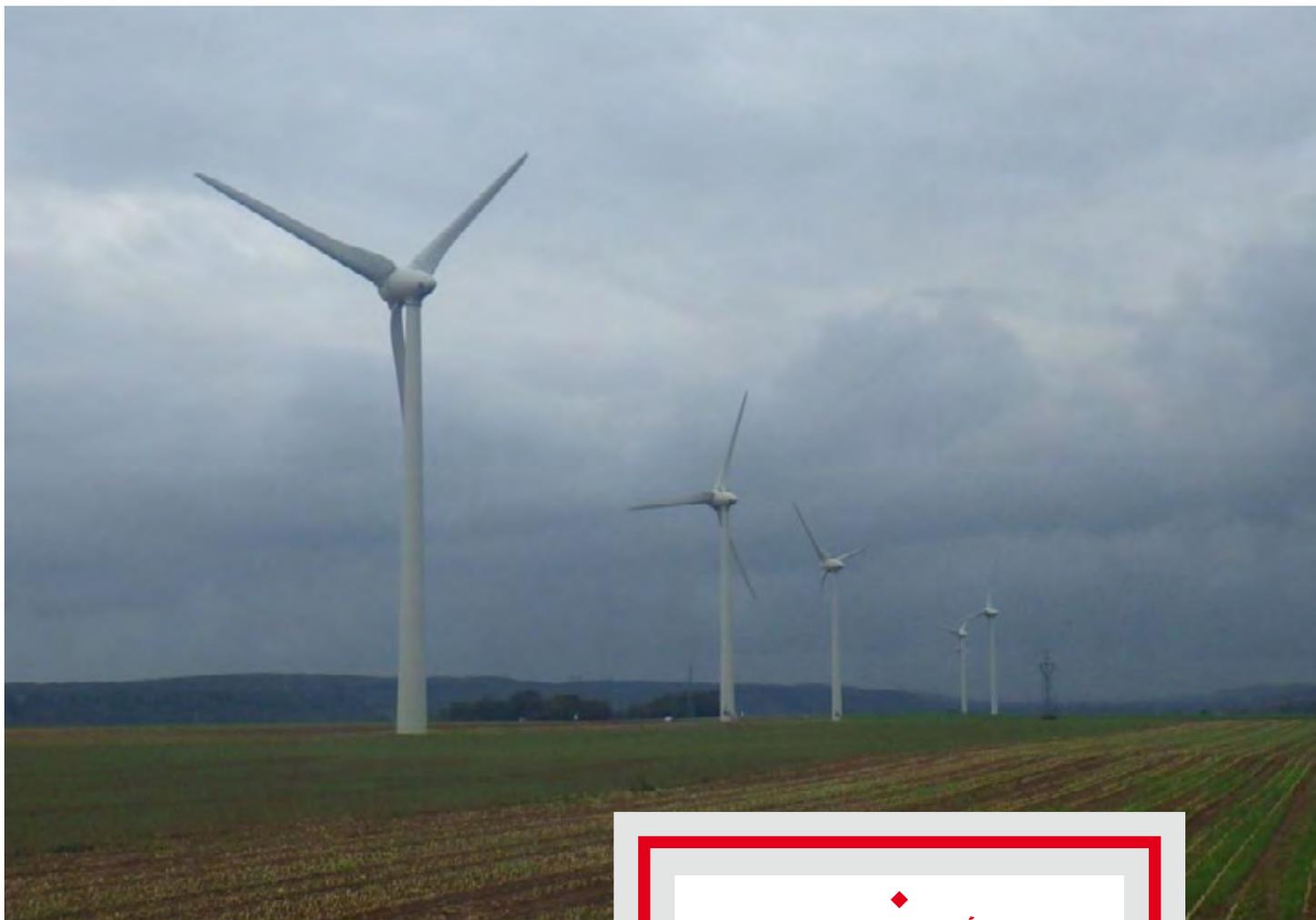
- BREEAM *International New Construction* (v2013) Niveau *Excellent* •
 - BiodiverCity •

Austerlitz est un immeuble de bureaux de 15 000 m² situé dans le 13^e arrondissement de Paris, à proximité de la gare du même nom. Il s'inscrit dans l'une des opérations d'urbanisme majeures menées dans la capitale française : la ZAC Paris Rive Gauche.

Ce bâtiment a été conçu de manière à enrichir le patrimoine architectural de Paris tout en offrant à ses utilisateurs un espace de vie et un outil de travail aussi performants qu'agréables à vivre. Il affiche par ailleurs de fortes ambitions en matière de performance environnementale en phase d'exploitation (travaux de certification en cours).

Lancés en décembre 2015 dans le cadre d'un contrat de promotion immobilière avec Altarea Cogedim, les travaux se sont achevés au premier semestre 2017. Livré en juillet 2017, Austerlitz est depuis occupé par son locataire Natixis.

Parcs éoliens d'Aalto Power



© Droits réservés

Actionnaire à hauteur de 49,9 % d'Aalto Power, aux côtés d'Aiolos, la Caisse des Dépôts a investi dans des parcs éoliens d'une puissance installée totale de près de 100 MW. Celle-ci se répartit sur le territoire français de la manière suivante : 3 parcs éoliens dans les Hauts-de-France pour une puissance totale de 34 MW, 4 parcs éoliens dans le Grand-Est pour une puissance totale de 36 MW, 2 parcs éoliens en Nouvelle-Aquitaine pour une puissance totale de 29 MW.

La Caisse des Dépôts souhaite s'appuyer sur Aalto Power pour investir dans de nouveaux parcs éoliens en France et ainsi doubler la puissance totale de cette plateforme à moyen terme. Plusieurs parcs sont ainsi en cours de développement sur le territoire, en partenariat avec des développeurs français.

◆ CHIFFRES-CLÉS

- 9 parcs éoliens pour un total de 49 turbines Enercon et Vestas •
- 100 MW de puissance installée et 10MW en construction •
- + de 184 GWh produits par l'ensemble des actifs d'Aalto Power en 2016 •
- 9 ans de durée résiduelle des contrats d'achat sur le portefeuille existant •



◆ CHIFFRES-CLÉS

- 2 forages à 2 500 m de profondeur •
 - 15 km de canalisations reliant les puits à l'usine Roquette •
 - 165°C de température pour la ressource géothermale •



La centrale géothermique d'ECOGL, d'une puissance installée de 42 MWth, est située à Rittershoffen en Alsace. Le projet a été co-financé par la Caisse des Dépôts (20 %), le Groupe ES (40 %) et Roquette Frères (40 %) avec l'aide de l'ADEME et de la région Alsace (aujourd'hui région Grand-Est). Il bénéficie d'une garantie SAF Environnement, fonds de garantie couvrant notamment le risque de détérioration de la ressource géothermale.

L'objectif de cette centrale est d'alimenter, pendant 20 ans, certains processus industriels de l'usine Roquette (Beinheim) en énergie thermique, en complément de la chaufferie biomasse en service sur le site depuis 2011. Elle permet ainsi de porter le mix énergétique de l'usine à 75 % d'énergies renouvelables (25 % géothermie, 50 % biomasse).

Il s'agit de la première réalisation en France d'un projet géothermique haute température de type *Enhanced Geothermal System*. La centrale d'ECOGL ouvre ainsi la voie à d'autres projets, en Alsace et sur d'autres bassins d'effondrement du territoire national. En 2017, elle a reçu le Trophée des énergies renouvelables décerné par le Syndicat des énergies renouvelables (SER).

Ville de Sevrans



CHIFFRES-CLÉS

- 1,2 hectare de terrain •
- 300 logements prévus dont 40 % de logements sociaux •
- 20 000 m² de surface SHON⁽⁶⁾ •

Le fonds Brownfields 2 permet de financer, à Sevrans, la dépollution du site d'une ancienne usine de composants ferroviaires. Ce site accueillera à terme des logements, dans le cadre d'une opération d'aménagement réalisée par le promoteur COGEDIM qui s'est porté acquéreur du terrain. La cession de la deuxième tranche des terrains a été réalisée au cours du

second trimestre 2017, tandis que les permis de construire de la troisième et dernière tranche ont été déposés, pour une sortie totale du projet prévue pour le premier trimestre 2018.

⁽⁶⁾ Surface hors œuvre nette, mesure de superficie des planchers pour les projets de construction immobilière.

Ville de Poissy



CHIFFRES-CLÉS

- 0,83 hectare de terrain •
- 256 logements en accession •
- 60 logements sociaux •
- 147 logements en Résidence Jeunes actifs •

Le fonds Brownfields 2 finance la dépollution, à Poissy, d'un ancien site d'affinage d'aluminium et de recyclage de ferraille en vue de la création de plus de 450 logements. Ce projet est réalisé en co-promotion, à parts égales, entre le fonds et SOGEPROM. Au cours du second trimestre 2017 ont eu lieu

l'acquisition du terrain ainsi que le lancement du projet, à travers la démolition de la dalle, la dépollution du terrain puis le lancement de la construction des fondations et des parkings de la première tranche du programme immobilier.

Mesurer les impacts des projets

Infrastructures de production d'énergie verte

(Données arrêtées au 31/12/2016 correspondant à l'impact total des opérations financées par la Caisse des Dépôts)

Reporting par catégorie d'actifs sur les impacts réels observés en 2016 uniquement

Catégorie d'actifs	Capacité installée		Production d'énergie			Foyers alimentés en électricité verte (nombre)	Emplois directs soutenus (ETP)	
	Électricité (MWe)	Chaleur (MWth)	Électricité (MWhe)	Chaleur (MWth)	Émissions de GES évitées (tCO ₂ eq)		Lors de la construction	Lors de la production
Infrastructures ⁽⁹⁾	214		388 403		28 353	83 409	1 858	52
Sociétés industrielles ⁽¹⁰⁾	47	88	326 230	257 970	142 481	70 057	1 130	49
Total	261	88	714 633	257 970	170 834	153 466	2 988	101

(9) Actifs de production d'électricité à partir d'énergie solaire (thermique ou photovoltaïque) et éolienne.

(10) Actifs de production d'électricité et de chaleur à partir de biomasse et d'énergie géothermique.

Reporting par stade de développement sur les impacts réels observés en 2016 et les impacts projetés

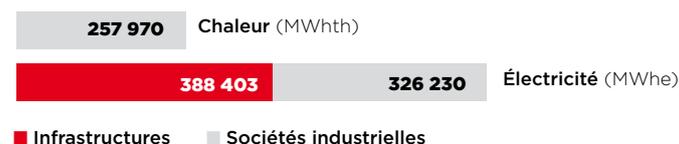
Stade de développement	Capacité installée (MW)	Production d'énergie et de chaleur (MWh)	Émissions de GES évitées (tCO ₂ eq)	Foyers alimentés en électricité verte (nombre)	Emplois directs soutenus (ETP)	
					Lors de la construction	Lors de la production
En exploitation	349	972 603	170 835	153 466	1 804	101
En construction ⁽¹¹⁾	163	512 401	400 880	68 676	1 184	
Total	512	1 485 003	571 715	222 142	2 988	101

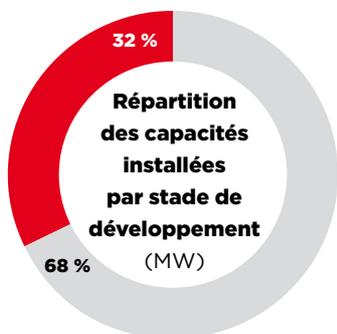
(11) Impacts projetés à la mise en exploitation (hormis pour l'indicateur relatif aux emplois directs soutenus qui tient compte des impacts réels observés en 2016 des actifs en cours de construction).

Capacités installées par catégorie d'actifs

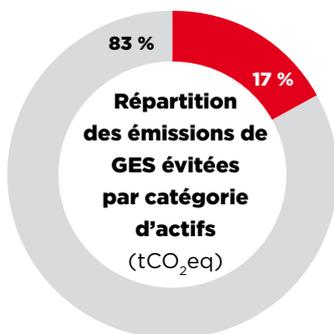


Production énergétique par catégorie d'actifs

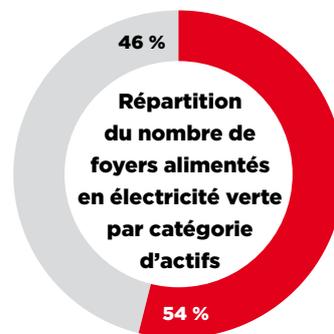




■ En exploitation
■ En projet

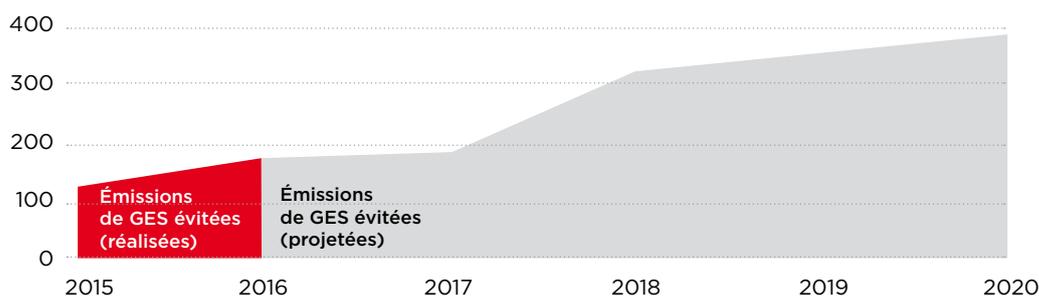


■ Sociétés industrielles
■ Infrastructures



■ Sociétés industrielles
■ Infrastructures

Émissions de GES évitées cumulées (milliers de tCO₂eq)



Nombre d'emplois directs soutenus

Par catégorie d'actif

■ Sociétés industrielles
■ Infrastructures



Emplois directs soutenus (ETP)

Par stade de développement

■ En exploitation
■ En projet



Emplois directs soutenus (ETP)

Note méthodologique

Indicateur

Tonnes d'émissions de GES évitées

Cet indicateur vise à calculer les émissions de GES évitées grâce à l'actif par rapport aux émissions moyennes sur le territoire (à l'échelle locale, nationale ou régionale).

La méthodologie de calcul dépend de deux facteurs : du stade de développement de l'actif (construction ou exploitation) et du type d'énergie produite (électricité, chaleur ou cogénération).

Stade de développement :

- ◆ **Construction** : les émissions de GES évitées sont théoriques et calculées à partir des estimations de production fournies par le rapport technique du projet ;
- ◆ **Exploitation** : les émissions de GES évitées sont calculées à partir des chiffres de production réelle de l'actif sur l'année civile.

Type d'énergie produite :

- ◆ **Électricité** : les émissions de GES évitées sont calculées à partir des ratios moyens d'émission directe par MWh consommé fournis (par RTE si l'installation est en France métropolitaine ou par l'Observatoire Régional de l'Énergie et du Climat - OREC si l'installation est en Corse ou dans les DROM-COM) ;
- ◆ **Chaleur*** : les émissions de GES évitées par MWh sont calculées à partir du facteur d'émission des groupes gaziers tel qu'établi par RTE ;
- ◆ **Cogénération (production mixte)** : les émissions de GES évitées sont calculées au prorata des deux méthodes précédentes ; les émissions de GES évitées de l'actif sont donc égales à : production de l'actif (en MWh réels ou théoriques) x émissions moyennes (en tCO₂e par MWh électrique, MWh thermique ou par une combinaison des deux).

* La méthodologie considère que les infrastructures de chaleur viennent en remplacement de chauffages fossiles et non de chauffages électriques.

Électricité :

- ◆ RTE : www.rte-france.com/fr/eco2mix/chiffres-cles
- ◆ OREC : Les Chiffres Clés de l'énergie 2014-2015 dans les Outre-Mer et en Corse (2016) www.guadeloupe-energie.gp/wp-content/uploads/161001-OREC-971-Les-chiffres-cl%C3%A9s-de-l%C3%A9nergie-OM-et-Corse-chiffres-2014-et-2015.pdf

Chaleur :

- ◆ RTE : www.rte-france.com/fr/eco2mix/eco2mix-co2#

Sources externes

Nombre d'emplois directs soutenus

Cet indicateur entend estimer le nombre d'emplois directs soutenus en France (métropolitaine et DROM) par l'activité économique qui découle de l'actif, pour la fabrication des équipements, la construction des infrastructures ainsi que la production d'énergie et sa distribution.

La méthodologie de calcul dépend du **stade de développement de l'actif** :

- ◆ **Construction** : les emplois directs soutenus dans le cadre de la fabrication des équipements et de la construction sont calculés à partir de la capacité installée telle que définie dans le rapport technique du projet et du ratio ETP/MW installé publié par l'ADEME pour chaque technologie ;

- ◆ **Exploitation** : les emplois directs soutenus dans le cadre de la production et de la distribution de l'énergie sont calculés à partir de la production réelle de l'actif sur l'année civile et du ratio ETP/MWh produit publié par l'ADEME pour chaque technologie.

ADEME : Marchés et emplois liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables (2016)

www.ademe.fr/marches-emplois-lies-a-lefficacite-energetique-energies-renouvelables-situation-2013-2014-perspectives-a-court-terme

Nombre de foyers alimentés en électricité verte

Cet indicateur vise à estimer le nombre de foyers dont la consommation en électricité est théoriquement couverte par la production en électricité renouvelable du portefeuille d'actifs.

La méthodologie de calcul* dépend du stade de développement de l'actif (construction ou exploitation) :

- ◆ **Construction** : le nombre de foyers est calculé à partir des estimations de production fournies par le rapport technique du projet et de la consommation moyenne d'un ménage en France telle que définie par la Commission de régulation de l'énergie (CRE - France métropolitaine) ou le Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM)** et l'INSEE (DROM hors Mayotte) ;
- ◆ **Exploitation** : le nombre de foyers est calculé à partir des chiffres de production réelle de l'actif sur l'année civile, telle que reportée par l'exploitant.

* La méthodologie ne tient pas compte de la production de chaleur dans la mesure où celle-ci est le plus souvent autoconsommée et non vendue.

** Actuel Ministère de la Transition écologique et solidaire.

CRE : Observatoire des marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel (T3 2016)

www.cre.fr/marches/observatoire-des-marches

MEEM : Bilan énergétique de la France pour 2015

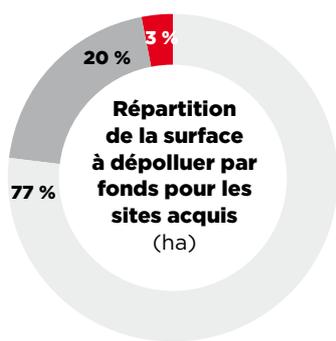
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2587/1080/bilan-energetique-france-2015.html

INSEE : Recensement de la population 2013 (www.insee.fr)

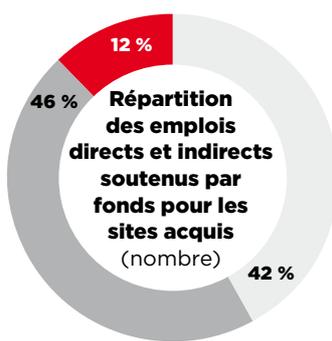
Réhabilitation de sites (dépollution)

(Données arrêtées au 31/12/2016 correspondant à l'impact total des opérations financées par la Caisse des Dépôts)

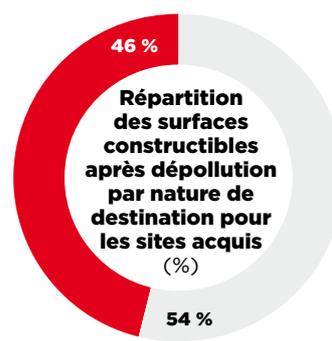
Statut d'acquisition	Fonds	Sites à dépolluer (nombre)	Surface de terrain à dépolluer (ha)	Nature de destination des surfaces constructibles après dépollution (%)		Emplois directs et indirects soutenus (nombre)
				Habitation	Activités	
Sites acquis	Brownfields 2	5	109	22 %	78 %	3 536
	Ginkgo 1	7	28	87 %	13 %	3 901
	Ginkgo 2	2	4	41 %	59 %	1 013
Sites en cours de négociation	Brownfields 2	16	20			
Total		30	161	54 %	46 %	8 450



- Brownfields 2
- Ginkgo I
- Ginkgo II



- Brownfields 2
- Ginkgo I
- Ginkgo II



- Habitation
- Activités

Note méthodologique

Indicateur

Méthodologie de calcul

Sources externes

Nombre de sites dépollués par fonds

Cet indicateur présente le nombre de projets (un projet étant constitué par un site à dépolluer) réparti par fonds (Brownfields 2, Ginkgo I, Ginkgo II) dans lequel la Caisse des Dépôts a investi et dont l'acquisition est effective ou en cours de négociation.

Surface de terrain à dépolluer par fonds

Cet indicateur présente la somme des surfaces de terrain acheté par le fonds et faisant l'objet de la dépollution associée aux projets.
La donnée est exprimée en m² puis calculée en hectares (ha).

Nature de destination des sites dépollués

Cet indicateur correspond à la répartition des surfaces à développer par nature de destination pour chaque fonds.

Les sols dépollués donnent lieu à des surfaces constructibles. Deux natures principales de destination de ces surfaces sont retenues :

- ◆ Habitation : projets immobiliers à caractère résidentiel de longue durée où l'exposition au risque de pollution est de fait plus sensible (habitation/résidentiel « classique », résidences étudiantes, résidences pour personnes âgées, logements sociaux) ;
- ◆ Activités : projets immobiliers dont le risque d'exposition est moindre, regroupant des activités commerciales, industrielles et de bureaux (commerces, sites industriels et logistiques, bureaux, structures d'accueil touristiques, etc.).

Il est à noter que le fonds ne détient pas systématiquement 100 % de la partie construction du projet.

Nombre d'emplois directs et indirects soutenus

Les emplois induits par les investissements dans les fonds de dépollution correspondent à la somme :

- 1) des emplois directs du fonds (personnel en charge de la gestion des projets) ;
- 2) des emplois indirects liés aux entreprises engagées pour les travaux de construction après dépollution du site.

Concernant les emplois directs, l'hypothèse retenue est de 10 membres de personnel pour la gestion d'un projet.

Concernant les emplois indirects, un ratio d'emplois induits par m² a été appliqué à partir des surfaces construites. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- ◆ sites localisés en France : le ratio est obtenu à partir des données de la Fédération Française du Bâtiment ;
- ◆ sites localisés en dehors de la France : ces sites étant localisés en Belgique, les ratios ont été considérés comme étant comparables.

Le ratio ainsi obtenu est de 0,02 emploi soutenu par m² construit.

Les emplois induits par les travaux de dépollution, de démolition et de désamiantage sont considérés comme négligeables au regard des emplois induits par la construction, d'après une analyse chiffrée réalisée et validée en interne. Ils ne sont pas inclus dans le calcul de cet indicateur.

Fédération Française du Bâtiment : http://www.ffbatiment.fr/federation-francaise-du-batiment/le-batiment-et-vous/en_chiffres/les-chiffres-en-france.html

Émissions de GES évitées

A l'initiative de la Caisse des Dépôts, un groupe de travail international, piloté par la *Climate Bond Initiative*, est lancé afin d'étudier la faisabilité et les modalités de mesure des émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux opérations de réhabilitation de sites pollués.

Immobilier

(Données arrêtées au 31/12/2016 correspondant à l'impact total des opérations financées par la Caisse des Dépôts)

Type d'opérations	Consommation d'énergie par m ² théorique ⁽¹²⁾ (kWhep/m ² /an)	Émissions de CO ₂ évitées ⁽⁸⁾ (tCO ₂ eq)	Économies d'énergie ⁽¹²⁾ (kWhep/an)	Emplois directs et indirects soutenus par les travaux de construction et de réhabilitation (nombre)
	Moyenne par opération	Total	Total	Total
Constructions neuves	80	1 170		2 139
Réhabilitation	65		3 437 327	296
Tous types confondus	78	1 170	3 437 327	2 435

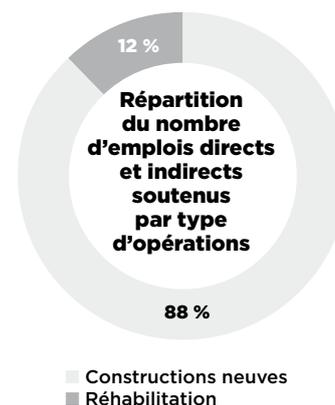
⁽¹²⁾ Les actifs étant encore en phase de construction ou de réhabilitation au 31/12/2016, les données publiées correspondent à une estimation de leur performance énergétique et de leurs impacts attendus en phase d'exploitation sur une base annuelle.

Consommation d'énergie par m² théorique par type d'opérations (kWhep/m²/an)

80	Constructions neuves
65	Réhabilitation
78	Tous types confondus

1 170 tCO₂eq
d'émissions évitées
en 2016

> 3 437 000 kWhep
économisés en 2016



Note méthodologique

Indicateur

Méthodologie de calcul

Sources externes

Consommation annuelle d'énergie primaire théorique du bâtiment par m² par an

Il s'agit de la consommation d'énergie cible du bâtiment une fois celui-ci livré.

Cette information est détaillée dans le rapport de simulation thermique dynamique joint au permis de construire.

Économie annuelle d'énergie primaire réalisée

Cet indicateur ne s'applique qu'aux actifs en réhabilitation ou en reconstruction. Il s'agit de la différence entre la consommation annuelle d'énergie primaire théorique du bâtiment par m² après rénovation et la valeur de référence multipliée par la surface réglementaire du bâtiment avant rénovation.

Consommation annuelle d'énergie primaire par m² de référence : en fonction de la disponibilité des données, les consommations énergétiques de référence prises en compte sont (classées par ordre de priorité) :

1. la consommation d'énergie primaire avant rénovation ;
2. la donnée issue de la réglementation thermique globale au moment de la construction ;
3. dans le cas de bâtiments pour lesquels la réglementation thermique n'a pas été déterminée de façon globale mais par éléments, la valeur de référence la plus élevée dans les certifications énergétiques spécifiques à la rénovation disponibles.

Tonnes d'émissions de CO₂ évitées totales

Cet indicateur ne s'applique qu'aux nouvelles constructions. Il vise à estimer les émissions de CO₂ évitées grâce au portefeuille d'actifs.

Il est calculé, pour chaque bâtiment, à partir de la différence entre les émissions annuelles de CO₂ /m² associées à la consommation d'énergie de référence (en kg) et celles associées à la consommation d'énergie théorique du bâtiment (en kg), multipliée par la surface réglementaire du bâtiment et ramenée en tonnes.

Émissions annuelles de CO₂ /m² associées à la consommation d'énergie théorique du bâtiment (ECO_{2_t}) : cette information provient généralement du rapport de simulation thermique dynamique joint au permis de construire.

Émissions annuelles de CO₂ /m² associées à la consommation d'énergie de référence (ECO_{2_max}) :

- ♦ Il s'agit des émissions de CO₂ associées à la consommation d'énergie de référence (consommation d'énergie théorique maximale autorisée par la réglementation thermique française). Cette information est détaillée dans le rapport de simulation thermique dynamique joint au permis de construire.
- ♦ En l'absence d'information, une méthodologie d'estimation est adoptée afin d'obtenir un ordre de grandeur. Le même gain en pourcentage de la valeur maximale autorisée par la réglementation pour la consommation d'énergie est appliqué aux émissions de CO₂. Ainsi, la valeur de référence pour les émissions de CO₂ est obtenue par la formule suivante : $ECO_{2_max} = ECO_{2_t} / (1 - X \%)$ où X représente le pourcentage de gain entre la consommation théorique du bâtiment et la consommation maximale autorisée.

Nombre d'emplois directs et indirects soutenus par les travaux de construction et de réhabilitation

Cet indicateur vise à estimer le nombre d'emplois soutenus par les travaux de construction et de réhabilitation.

La méthodologie du calcul est basée sur un ratio d'emploi/M€ investi dans le secteur de la construction, déterminé sur la base des données annuelles communiquées par Eurostat suivant le pays correspondant à la localisation de l'actif.

Le ratio est appliqué au coût de construction du projet.

Eurostat : base Nace

- ♦ Effectif par secteur par pays en 2015
- ♦ Chiffre d'affaires par secteur par pays en 2015

<http://ec.europa.eu/eurostat>



Annexes

Second party opinion émise par Vigeo Eiris

Second party opinion⁽¹³⁾ on the sustainability of the public institution of Caisse des dépôts et consignations' green bond (issued in February 2017)

Vigeo Eiris was commissioned to provide an independent opinion on the sustainability credentials and management of the Green Bond (the "bond") considered by the Public Institution of Caisse des dépôts et consignations (hereafter the "Issuer") according to Vigeo Eiris' Environmental, Social and Governance (ESG) assessment methodology and in line with the Green Bond Principles guidelines. The opinion is based on the review of the two following components:

- ◆ Issuer: document-based evaluation of Caisse des dépôts et consignations Group's (hereafter Caisse des Dépôts or CDC) ESG performance, controversies and capacity to mitigate these risks;
- ◆ Issuance: analysis of the coherence between the Green Bond framework and the Group's strategy and commitments, and document-based evaluation of the Green Bond framework published on the Caisse des Dépôts' website (the "Green Bond framework"), including:
 - analysis of the process for categorisation and selection of assets eligible to the use of proceeds, and the process for evaluation of their environmental and social risks and impacts;
 - assessment of reporting systems dedicated to information, monitoring and control related to fund allocation, to management and impacts of financed assets.

Vigeo Eiris' sources of information are gathered from our rating database of issuers, and from, for specific needs of this evaluation, the Issuer, press content providers and stakeholders. Vigeo Eiris has carried out its due diligence from the 21st of November 2016 to the 20th of January 2017, complemented by interviews with involved departments and managers, held at the Caisse des dépôts et consignations' offices in Paris (France).

We were able to access to all appropriate documents and to meet all solicited people. We consider that the provided information enable us to establish our opinions with a reasonable level of assurance on their completeness, precision and reliability.

Vigeo Eiris' opinion

Vigeo Eiris confirms that the bond intended by the Public Institution of Caisse des dépôts et consignations is a "Green Bond" with positive contribution to sustainable development, aligned with the Green Bond Principles. Vigeo Eiris reaches a reasonable⁽¹⁴⁾ level of assurance on the sustainability of the bond:

- Caisse des dépôts et consignations' overall ESG performance is advanced⁽¹⁵⁾, with an advanced performance on the Environmental domain (see Part I).
- The Issuer's Green Bond framework is coherent with Caisse des dépôts et consignations' main strategic priorities and is considered to be robust (see Part II):
 - The net proceeds of the issuance will be used to finance and refinance Eligible Assets, which contribute to climate change mitigation and the reduction of ecosystems' degradation, in line with three United Nations Sustainable Development Goals.
 - The processes for categorisation, selection and evaluation of Eligible Assets is clearly defined and robust, and would enable documented and transparent governance of the bond.
 - The Issuer's reporting commitments and process are robust, covering the fund allocation and environmental benefits of selected assets (outputs and impacts), reaching an overall reasonable level of assurance on its capacity to report on the Green Bond's use and impacts.

⁽¹³⁾ Second Party Opinion – Green Bond Principles: This opinion is to be considered as the "Second Party Opinion" described by the Green Bond Principles (2016 edition in the 'External Review' section). The Green Bond Principles include the Voluntary Process Guidelines for Issuing Green Bonds and the Guidance for Issuers of Social Bonds (see: www.icmagroup.org/Regulatory-Policy-and-Market-Practice/green-bonds/)

⁽¹⁴⁾ The "Green Bond" is to be considered as the potential forthcoming bond, which issuance is subject to market conditions.

⁽¹⁵⁾ Definition of Vigeo Eiris' scales of assessment (as detailed on the last page of this document):

Level of Performance: Advanced, Robust, Limited, Weak.

Level of Assurance: Reasonable, Moderate, Weak.

Avis d'assurance de bonne allocation des flux et certificat de conformité des projets aux critères d'éligibilité émis par Mazars

Attestation of one of the statutory auditors of Caisse des dépôts et consignations on the information related the existence of assets, as of 31st December 2016, refinanced through the Green Bond issued by Caisse des dépôts et consignations on the 22th February, 2017

To the Chairman,

In our capacity as statutory auditor of Caisse des dépôts et consignations (the "Institution") and in accordance with your request, we have prepared this attestation on the information related the existence of assets in the balance sheet as of 31st December, 2016, refinanced through the Green Bond issued by Caisse des dépôts et consignations on the 22th February 2017 (the "Issue"), which amounts to €500,000,000, contained in the attached documents "List of projects refinanced" and "Proceeds allocation, Aggregated Output and use of funds still to be allocated as of June 30, 2017", and prepared pursuant to the terms and conditions of the final terms of the Issue dated 1st March, 2017 (the "Final Terms").

These documents, prepared for the purposes of the information of the Green Bond debt securities holders, present the existence of eligible assets as defined on the Final Terms (the "Eligible Projects") in the balance sheet as of 31st December, 2016 refinanced through the bond issue "Green Bond". As of 31st December 2016, the Green bond is not issued.

This information was prepared under Caisse des dépôts et consignations responsibility based on the accounting records used for the preparation of the consolidated financial statements for the year ended 31st December 2016.

Our role is to report on:

- ◆ the compliance, in all material respects, of the Eligible Assets identified in the document attached to our attesta-

tion, with the Eligibility Criteria defined by Caisse des dépôts et consignations and approved by Vigeo, as defined in the Final Terms;

- ◆ the reconciliation of the amount of funds allocated to Eligible Assets as part of the Issue as of 31st December of 2016, with the accounting records and data underlying the accounting records;
- ◆ the amount of treasury or treasury equivalents available on the account (segregation section) used to collect and segregate the funds still to be allocated as of June 30, 2017 in the balance sheet as of June 30, 2017 of Caisse des dépôts et consignations. Our report of the review of the interim financial statements of Caisse des dépôts et consignations as of and for the half-year ended June 30, 2017 is dated October 9, 2017.

However, we have no responsibility:

- ◆ for challenging the eligibility criteria defined as an appendix to the Final Terms and, in particular, we give no interpretation on the terms of the Final Terms;
- ◆ to express an opinion on the use of the allocated funds to Eligible Projects after such funds have been allocated.

In the context of our role as Statutory Auditor, we have audited, jointly with the other Statutory Auditors, the statutory and consolidated financial statements of the Institution for the year ended 31st December 2016 and our corresponding auditors' reports are dated 28th March, 2017. Our audit was conducted in accordance with professional standards applicable in France, and was planned and performed for the purpose of forming an opinion on the statutory and consolidated financial statements taken as a whole and not on any individual component of the accounts used to determine the information. Accordingly, our audit tests and samples were not carried out with this objective and we do not express any opinion on any components of the accounts taken individually. These statutory and consolidated financial statements are approved by the Supervisory Board.

Furthermore, we have not performed any procedures to identify events that may have occurred after the date of our reports on the statutory and consolidated financial statements of the Institution which was issued on 28th March, 2017.

Our engagement, which constitutes neither an audit nor a review, was performed in accordance with professional standards applicable in France. For the purpose of this attestation, our work consisted, using sampling techniques or other

methods of selection, in:

- ◆ Understanding and reviewing the procedures implemented by the Institution in order to produce this information relating to the allocation of funds raised in the context of the Green Bond and segregate the funds still to be allocated ;
- ◆ Verifying the compliance, in all material respects, of the Eligible Assets, contained in the attached document, with the Eligibility Criteria as defined by the Institution and approved by Vigeo, as defined in the Final Terms ;
- ◆ Verifying the agreement of the amounts allocated to Eligible Assets as at December 31, 2016 in the context of the Issue, with the accounting records and data underlying the accounting records;
- ◆ Verifying that the segregated amount of treasury, treasury and equivalents still to be allocated, reported by the management is the one accounted for in the segregation section of Caisse des dépôts et consignations, and that it agrees with the data derived from the financial statements for the same period.

On the basis of our work, we have no matters to report on:

- ◆ the compliance, in all material respects, of the Eligible Assets identified in the document attached to our attestation, with the Eligibility Criteria defined by Caisse des dépôts et consignations and approved by Vigeo, as defined in the Final Terms;
- ◆ the reconciliation of the amount of funds allocated to Eligible Assets as part of the Issue as of 31st December of 2016, with the accounting records and data underlying the accounting records;
- ◆ the amount of treasury or treasury equivalents available on the account (segregation section) used to collect and segregate the funds still to be allocated as of June 30, 2017 in the balance sheet as of June 30, 2017 of Caisse des dépôts et consignations.

This attestation has been prepared solely for your attention within the context described above and may not be used, distributed or referred to for any other purpose.

Our work should not be taken to supplant any additional inquiries or procedures that should be undertaken by a third party recipient of this attestation including the parties to the Final Terms and we make no representations regarding the sufficiency for thirds parties' purpose of the procedures we performed.

In our capacity as statutory auditors of Caisse des dépôts et consignations, our responsibility towards your Institution and the shareholders is defined by French law and we do not accept any extension of our responsibility beyond that set out in French law. We do not owe or accept any duty of care to any third party including the Financial Institutions (and any assignee of and any sub participant in any interest in the Green Bond Final Terms) in connection with the Green Bond Final Terms to which we are not party. In no event shall Mazars be liable for any loss, damage, cost or expense arising in any way from fraudulent acts, misrepresentation or willful misconduct on the part of the Directors, employees or agents of the Institution.

This attestation is governed by French law. The French courts have exclusive jurisdiction in relation to any claim, difference or dispute which may arise out of or in connection with our engagement letter or this attestation. Each party irrevocably waives any right it may have to object to an action being brought in any of those Courts, to claim that the action has been brought in an illegitimate court or to claim that those Courts do not have jurisdiction.

Paris, 20th December 2017

One of the statutory auditors of Caisse des dépôts et consignations

MAZARS

Jean LATORZEFF
Partner

Edwige REY
CSR & Sustainable
Development Partner

Glossaire

- ◆ BBC : Bâtiment basse consommation
- ◆ BEPOS : Bâtiment à énergie positive
- ◆ BREEAM : *Building Research Establishment Environmental Assessment Method*
- ◆ CPI : Contrat de promotion immobilière
- ◆ ETP : Equivalent temps plein
- ◆ EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- ◆ ha : Hectare
- ◆ HQE : Haute qualité environnementale
- ◆ IGH : Immeuble de grande hauteur
- ◆ kWep : Kilowatt d'énergie primaire
- ◆ kWh_{ep} : Kilowatt-heure d'énergie primaire
- ◆ LEED : *Leadership in Energy and Environmental Design*
- ◆ M€ : Million d'euros
- ◆ Md€ : Milliard d'euros
- ◆ MW : Mégawatt
- ◆ MWe : Mégawatt électrique
- ◆ MW_{th} : Mégawatt thermique
- ◆ MWh_e : Mégawatt-heure électrique
- ◆ MWh_{th} : Mégawatt-heure thermique
- ◆ SCI : Société civile immobilière
- ◆ SDP : Surface de plancher
- ◆ SUBL : Surface Utile Brute Locative
- ◆ tCO₂eq : Tonne d'équivalent CO₂
- ◆ VEFA : Vente en l'état futur d'achèvement

Publication : décembre 2017.

Ce document est uniquement à des fins d'information. Ce document n'est pas un document de référence ou un prospectus. Il ne contient pas ou ne constitue pas une offre de valeurs mobilières à la vente en France, aux États-Unis ou dans toute autre juridiction.

Le rapport « obligations vertes » à l'émission est également disponible sur le site Internet du groupe Caisse des Dépôts : www.groupecaisdesdepots.fr

Nous remercions l'ensemble des personnes ayant contribué à sa production.

Contacts :

- Financements moyen et long-terme : emtn-cdc@caissedesdepots.fr
- Reporting extra-financier : dd@caissedesdepots.fr.

Crédit photographique couverture :
Kaimanblu - Fotolia

 @CaissedesDepots
www.groupecaissedesdepots.fr

Chaque jour à vos côtés

